

---

## DON

La Fondazione Claudia Lombardi per il teatro, Carabietta (Collina d'Oro) est une fondation soumise à la surveillance du Département fédéral de l'intérieur et inscrite au registre de commerce du Canton du Tessin sous le numéro CHE-420.497.999 (la "**Fondation**").

La Fondation est à but non lucratif et vise, entre autres, à soutenir le développement artistique de jeunes talents et à promouvoir l'art du théâtre principalement en Suisse italienne et en Lombardie.

La Fondation occupe et exerce actuellement ses activités dans un bâtiment situé à Lugano-Barbengo (le "**Bâtiment**"), qui a besoin d'importants travaux de rénovation et de modernisation afin que la Fondation puisse mieux remplir son but (les "**Travaux**"). Les Travaux peuvent être estimés à environ 8 millions de francs suisses.

Compte tenu de l'importance des frais liés aux Travaux, la Fondation recherche des fonds auprès de donateurs privés et/ou institutionnels pour un montant égal à au moins 20% des coûts des Travaux. Le montant restant sera financé différemment, en partie par un financement bancaire.

La Fondation est reconnue comme institution d'utilité publique et bénéficie d'une exonération fiscale (l'"**Exonération Fiscale**"), afin que les dons d'une personne physique ou morale ayant son domicile ou son siège en Suisse puissent être déduits de ses bénéfices/revenus pour le montant donné à la Fondation, dans le cadre de sa déclaration d'impôts.

Compte tenu de ce qui précède,

**Le soussigné** (*veuillez indiquer le nom complet ou la raison sociale, y compris l'adresse du domicile et toute autre information de contact*)

---

**(le "Donateur") s'engage irrévocablement en signant au bas de ce document à verser à la Fondation le montant de CHF** (*veuillez indiquer le montant en chiffres et en lettres*)

---

**à investir dans les Travaux, selon les modalités et aux conditions décrites ci-dessous.**

### **1. Conditions**

La présente (promesse de) donation est de façon suspensive (voir point. 2.1), respectivement de façon résolutoire (voir point. 2.2.), soumise à l'accomplissement des conditions cumulatives suivantes (les "**Conditions**") au plus tard le 31 décembre 2022 (la "**Date limite**"):

- a) que la Fondation devienne propriétaire du fonds 607 RFD Lugano-Barbengo sur lequel se trouve le Bâtiment;
- b) que la Fondation dispose d'un permis de construire revêtu de l'autorité de la chose jugée pour le Bâtiment qui lui permet de commencer les Travaux;
- c) que la Fondation ait reçu des donations et/ou des promesses de dons par des tiers pour un montant égal à au moins 20 % du coût total et qu'elle dispose elle-même ou par le biais de financements du montant restant pour la réalisation des Travaux;
- d) que la Fondation bénéficie toujours de l'Exonération Fiscale.

La Fondation s'engage à informer le Donateur dans les 10 jours ouvrables suivant la réalisation de la dernière condition cumulative selon les lettres a, b et c, et à confirmer que la condition selon la lettre d soit toujours remplie à ce moment.

Si, à la Date limite, les conditions cumulatives ne sont pas remplies, les promesses de dons seront annulées et les montants déjà donnés seront restitués, le tout comme indiqué au point 2 ci-après.

## 2. Modalités de la donation

**Je, soussigné, déclare** (*veuillez choisir ce qui vous convient*)

- être une fondation soumise à la surveillance des autorités suisses ou une autre organisation caritative suisse
- être une personne physique ou morale non couverte par la description ci-dessus

### 2.1 Dans l'hypothèse où je suis une fondation soumise à la surveillance des autorités suisses ou une autre organisation caritative suisse

Je, soussigné(e), m'engage irrévocablement à verser le montant indiqué ci-dessus directement sur le compte de la Fondation dans **les 30 jours ouvrables suivant la notification de la part de la Fondation de la réalisation des Conditions (suspensives) énumérées ci-dessus.**

Dès réception de la donation, le donateur recevra une lettre de remerciements et une confirmation de paiement et sera tenu régulièrement informé de l'avancement des Travaux. La confirmation susmentionnée doit être conservée pour la déclaration fiscale, respectivement pour la déduction fiscale du don.

### 2.2 Si je suis une personne physique ou morale ne relevant pas de la catégorie 2.1

Je, soussigné(e), m'engage irrévocablement à verser le montant indiqué ci-dessus **dans les 30 jours ouvrables suivant la signature de la présente promesse de don sur** le compte de tiers de BMA Brunoni Mottis & Associati Studio legale SA, Via Carlo Frasca 5, 6900 Lugano auprès de EFG Bank, Lugano (compte n°: 7236021008 ; IBAN : CH6708667007236021008 ; BIC : EFGBCHZZ) (le "**Compte Escrow**").

Dès réception du don, le donateur recevra une lettre de remerciements et une confirmation de paiement. La lettre susmentionnée doit être conservée pour la déclaration fiscale, respectivement pour la déduction fiscale du don.

Les personnes relevant de la catégorie 2.1 peuvent également effectuer des dépôts sur le Compte Escrow comme prévu pour les personnes relevant de cette catégorie 2.2. Dans ce cas, les mêmes conditions de remboursement leur sont applicables.

### 2.3 Conditions de versement des dons à la Fondation

La Fondation garantit qu'en vertu d'un accord séparé avec le titulaire du Compte Escrow, elle est l'unique et seule bénéficiaire des actifs déposés sur ce compte en relation avec cette donation, mais qu'elle n'aura accès aux

montants déposés sur ce compte que si les conditions (résolutoires) énumérées ci-dessus sont remplies à la Date Limite.

La Fondation s'engage à informer le donateur à l'adresse indiquée ci-dessus de la réalisation des conditions a-c, respectivement à confirmer que la condition d est toujours remplie, et donc de l'accès aux fonds donnés, le tout comme indiqué au point 1 ci-dessus.

Une fois que la Date Limite a expiré sans que les conditions aient été remplies, le titulaire du Compte Escrow est par la présente irrévocablement chargé de restituer au Donateur le montant précédemment versé, sans intérêt ni frais ou dépense que ce soit.

Dans le cas où la Fondation se rend compte que les Conditions ne seront pas remplies à la Date Limite, elle est autorisée mais non obligée de donner instruction au titulaire du Compte Escrow de restituer les montants versés avant l'expiration de la Date Limite. Les intérêts et/ou le remboursement des frais de toute nature sont exclus.

### **3. Publication des données**

Dans un souci de transparence, la Fondation entend publier sur son site web, en les mettant à jour, les montants reçus/promis pour l'exécution des Travaux.

Si le Donateur le souhaite, son nom (nom et prénom ou raison sociale) apparaîtra également sur notre site web, mais pas le montant de la donation du Donateur en question.

Par conséquent, veuillez choisir ce qui vous convient (en l'absence de choix, le nom du Donateur ne sera pas publié).

- Je **ne veux pas que** mon nom apparaisse sur le site de la Fondation en tant que Donateur.
- Je souhaite que mon nom apparaisse sur le site de la Fondation en tant que Donateur.

### **4. Dispositions finales**

Le Donateur est en droit de demander à la Fondation une description sommaire des Travaux et sera tenu régulièrement informé de l'avancement des Travaux. La non-conformité entre les Travaux tels qu'envisagés et les Travaux effectivement exécutés ne confère toutefois aucun droit de révocation et/ou de réduction et/ou de remboursement du montant donné/promis. Toute autre prétention du Donateur est également exclue.

La Fondation s'engage à commencer les Travaux conformément au permis de construire dans les 2 mois suivant la réalisation des conditions a-c et de

la confirmation du respect de la condition d et à partir, cumulativement, du moment de l'accès aux fonds déposés sur le compte Escrow en vertu des donations faites conformément à cette promesse ou à des promesses similaires. Le dépassement raisonnable et de bonne foi du délai susmentionné n'aura aucun effet sur les donations reçues, qui restent valables et efficaces à toutes fins utiles.

La responsabilité de la Fondation pour tout dommage qui pourrait être causé au Donateur pour des actes ou omissions liés à la présente donation est limitée aux cas de dol et faute grave de la part de la Fondation, et en tout cas seulement à hauteur du montant versé à la Fondation par le Donateur en question.

Toute correspondance destinée à la Fondation doit être envoyée par courrier A-plus à l'adresse ci-dessous.

Cette (promesse de) donation est régie et interprétée selon le droit suisse, à l'exclusion des règles de conflit. Pour tous les litiges qui pourraient survenir en relation avec la présente, le Tribunal civil (Pretura) de Lugano, section 1, est seul compétent.

Tout doute ou litige relatif à l'interprétation de ce texte doit être résolu en se référant à la version italienne uniquement.

Lieu et date :

---

Le Donateur

[veuillez indiquer les initiales sur chaque page et signer la dernière, indiquant votre nom ou celui de votre société en lettres majuscules, ainsi que le lieu et la date et envoyer l'original à l'adresse suivante:

*Fondation Claudia Lombardi per il Teatro  
a.c.a. Mme Claudia Lombardi  
Via Privata 6  
CH-6919 Carabietta]*